

# CONSEIL MUNICIPAL

## **PROCES VERBAL**

Séance du lundi 2 octobre 2023

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le 02 octobre deux mille vingt-trois, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Cécile GENOVESIO, Madame le maire.

Date de la convocation : le 29 septembre 2023

Membres qui ont pris part aux délibérations : 10 membres présents sur 13.

Présents : Cécile GENOVESIO, Jean-Damien MARMUSE, Marie-Claire MOURLEAU, Dominique BONNEU, David BERAUX, Christelle BOE, Séverine BOUROUMEAU, José GOUVEIA, Marie-Rose MIRABEL, Sylvie POMIER

Excusés : Julien COYART (donne procuration à David BERAUX), Laurent NORMANDIN-VARENNES (donne procuration à Cécile GENOVESIO)

Absent : Alain MALGOUYRES

Secrétaire de séance : Marie Claire MOURLEAU

### ORDRE DU JOUR

- ✓ **Prestation d'entretien de voirie et d'assistance assurées par l'AA**
- ✓ **Travaux de réfection appartement rue de l'Église**
- ✓ **Groupement de commande Élior**
- ✓ **Mise à jour du Plan communal de Sauvegarde**
  
- ✓ **Questions diverses**

## **1. Prestation d'entretien de voirie et d'assistance assurées par l'AA**

L'Agglomération d'Agen propose un service de prestations d'entretien de voirie et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la gestion des voiries communales.

Une convention fixe les conditions dans lesquelles le service voirie de l'Agglomération d'Agen pourrait mettre à disposition de la commune de SAINT CAPRAIS DE LERM, son personnel et les moyens nécessaires à l'entretien de ses voiries communales.

Mme le Maire propose aux élus de signer cette convention pour répondre à des besoins éventuels pendant les congés de Thierry Pellegrini, notre employé municipal

Elle précise que la commune ne sera facturée que si elle sollicite l'agglomération d'Agen pour des prestations entretien voirie et que cette convention est signée pour l'année 2023 et devra être renouvelée tous les ans

Tous les élus sont favorables et donne pouvoir à Mme Le Maire pour signer la convention et solliciter l'Agglomération d'Agen si nécessaire.

Délibération 2023\_31

## **2. Travaux de réfection appartement rue de l'Eglise**

Madame le Maire explique au Conseil municipal que suite à la vacance, depuis cet été, de l'appartement communal situé rue de l'Église, dans l'ancien presbytère, des travaux seront nécessaires avant de le remettre en location.

Les travaux comportent, la remise en état des sols et murs de l'ensemble du rez-de-chaussée ainsi que la cage d'escalier et le changement de la cuisine.

Mme le Maire précise que cet appartement avait bénéficié de subventions au moment de sa rénovation, une convention avait été signée avec l'état en 1995, le loyer est réglementé et à ce jour il est fixé à 434€ mensuel.

Plusieurs devis ont été demandés :

**Peinture**: Devis effectués pour réfection du sol du rez de chaussée, de l'escalier (actuellement en moquette) puis les peintures murs, plinthes et plafond des salon, salle à manger, cuisine, cage escalier, hall de l'étage

Devis no 1 :Ets Fau 11937.53€

Devis no 2 :Ets Aluisi 10610€

### **Cuisine :**

Devis no 1 : SOCOOC : 4450€ avec électroménager

Devis no 2 : RAISON HOME :4860€ avec électroménager

Les élus donnent leur accord pour que Mme Le Maire signe les devis et entament les travaux de rénovation

Délibération 2023\_32

### **3. Groupement de commande Elios**

Mme le Maire rappelle que la commune a signé une nouvelle convention avec Elios en début d'année scolaire pour la livraison des repas de la cantine. Cette convention est valable jusqu'en 2025 et renouvelable.

Les repas sont élaborés à la cuisine centrale à Agen puis livrés dans les cantines.

Aujourd'hui la cuisine centrale appartient à la ville d'Agen, mais les locaux sont vieillissants et ne sont plus adaptés aux objectifs intercommunaux et légaux de qualité en matière de restauration collective, il s'avère nécessaire d'envisager la construction d'une nouvelle cuisine centrale, sur un emplacement stratégique de l'environnement alimentaire local.

1 000 000 de repas servis par an dont 700 000 pour le groupement communal des cantines

Le projet consiste à construire une nouvelle cuisine centrale pour répondre aux besoins de toutes les communes. Le nouveau bâtiment sera édifié sur un terrain, propriété de l'Agglo et une concession de service public d'une durée de 12 ans sera signée avec un concessionnaire à définir, qui prendra en charge la construction du bâtiment puis le restituera à l'Agglo au terme de la concession.

En tant que membre du groupement d'achat la commune de Saint Caprais de Lerm doit signer une convention de gestion de la cuisine centrale.

Les élus souhaitent avoir plus de précisions sur cette convention notamment au niveau de la revalorisation des prix des repas et des possibilités de se retirer du groupement pendant la durée de la concession.

Mme le Maire doit se renseigner, et le vote est repoussé au prochain conseil municipal

### **4. Mise à jour Plan Communal de Sauvegarde**

Le Plan communal de sauvegarde de la commune a été mis à jour. Il définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le de la population en cas d'évènement sur la commune.

Des équipes terrain sont déterminées et les fiches « réflexes » fournies par la préfecture sont remises aux élus concernés.

Le territoire de la commune est divisé en secteurs géographiques et chaque élu se voit attribué un circuit d'alerte dont il aura la responsabilité en cas de d'évènement majeur.

Afin de bien se faire préciser leurs tâches et que les différentes équipes se coordonnent au mieux, les élus concernés souhaitent qu'une réunion spécifique soit organisée par l'élue en charge du PCS et Mme le Maire : une date leur sera communiquée prochainement

Une demande d'intervention des agents de la préfecture en charge de l'organisation des PCS pourrait être envisagée.

## 5. Questions diverses

### ➤ Demande de subvention pour le Téléthon

Les élus considèrent que le versement d'une subvention à une association reste une volonté individuelle de chacun, Ils ne souhaitent pas participer au nom de la commune.

### ➤ Action sociale de Noël personnel

Depuis quelques années, à Noël, la mairie offre aux agents communaux un bon cadeau, dont le montant varie en fonction de leur temps de travail. Chaque prime est calculée sur la base de 50 € pour un temps plein et pour des agents dont le temps de travail est réduit le bon cadeau est faible.

Mme le Maire propose, pour le prochain Noël, d'accorder la même somme à tous les agents

7 agents sont en fonction sur la commune à ce jour.

Les élus sont favorables et se mettent d'accord pour un bon cadeau de 40 € par personne sans distinction du temps de travail. Seuls les agents présents dans l'effectif en décembre se verront attribuer ce bon cadeau.

### ➤ Accueil Périscolaire : Règlement intérieur pour le mercredi

Plusieurs parents d'élèves ont des difficultés pour venir récupérer leurs enfants à 13h30 le mercredi. Ils souhaiteraient pouvoir venir les chercher vers 14h au plus tard sans surcout.

A ce jour les horaires de l'accueil périscolaire du mercredi sont les suivants :

- pour le matin dès 7h30 jusqu'à 13h30 dernier délai
- pour l'après-midi, 12h00 dès jusqu'à 18h30

Les élus sont favorables à une modification d'horaire et demandent à Mme Le Maire de modifier le règlement intérieur de l'accueil périscolaire comme suit :

- pour le matin dès 7h30 jusqu'à 14H00 dernier délai
- pour l'après-midi, 12h00 dès jusqu'à 18h30

Pour information, Mme le maire précise que 16 à 18 enfants sont présents le matin et 14 enfants l'après-midi.

- **Date du prochain conseil municipal** : Lundi 6 novembre

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la séance close.

Délibérations prises :

2023\_31: Prestation d'entretien voirie et d'assistance par l'AA

Approuvée à l'unanimité

2023\_32: Travaux de réfection de l'appartement communal

Approuvée à l'unanimité

Liste des membres présents ayant pris part aux délibérations :

GENOVESIO	Cécile	
BONNEU	Dominique	
BEREAUX	David	
BOUROUMEAU	Séverine	
BOE	Christèle	
COYART	Julien	Donne procuration à D. Bereaux
GOUVEIA	José	
MALGOUYRES	Alain	Absent
MARMUSE	Jean-Damien	
MIRABEL	Marie-Rose	
MOURLEAU	Marie Claire	
NORMANDIN-VARENNE	Laurent	Donne pouvoir à C.Genovésio
POMIER	Sylvie	